

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2018-06-11 - ENVIRONNEMENT (8.8) – ORDURES MENAGERES
- CANDIDATURE POUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES
EMBALLAGES PLASTIQUES AUPRES DE L'ECO-ORGANISME CITEO**

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 21 DECEMBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Nathalie BECHEREAU (ayant la suppléance de Y. TARDY), Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de P. FLABAT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT (départ à compter de la 2018-06-41), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de L. LALEVEE de la 2018.06.01 à la 2018.06.20), Patrice KNAPEK, Bernard DOMANIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de X. RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de M. GHAZZALE), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Lucette LALEVEE (présente à compter de la 2018.06.21), Alain BOURGEOIS, Catherine GAY (présente à compter de la 2018.06.07), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER (ayant la procuration de E. MANGEOT), Marie-Jeanne CHRETIEN, Christian CHARTON (ayant la suppléance d’A. COCUSSE), Denis PICARD, Christelle AMMARI, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Corinne LALANCE, Frédérique SAUVAT, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT, Alain COCUSSE.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018.06.20 : 10 avis de procuration. A compter de la 2018.06.21 : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018.06.06 : 58 présents . De la 2018.06.07 à la 2018.06.20 : 59 présents . De la 2018.06.21 à la 2018.06.40 : 60 présents . De la 2018.06.41 à la fin : 59 présents .
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018.06.06 : 68 votants . De la 2018.06.07 à la 2018.06.40 : 69 votants . De la 2018.06.41 à la fin : 68 votants

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2018

Application agréée E-legalite.com

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article L 541-10 concernant la « conception, production et distribution de produits générateurs de déchets », les articles R 543-53 à R 543-65 concernant les « déchets d'emballages ménagers », et les articles R 543-42 à R 543-52 concernant « la prise en compte des exigences liées à l'environnement dans la conception et la fabrication des emballages »,

Vu les arrêtés du 23 août 2017, portant modification de l'agrément d'un éco-organisme pour la filière des emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages (suite au changement de dénomination sociale de la société Eco-Emballages devenu CITEO), et portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés, et de la reverser aux collectivités territoriales, en application des articles L.541-10-1 et D.543-207 du code de l'environnement (société SREP),

Vu le contrat signé avec CITEO,

Les objectifs nationaux de performance de recyclage à l'horizon 2022 sont les suivants : 75% de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France, 65% de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques mis sur le marché en France. Le Ministère de la Transition Ecologique indique un taux de recyclage des emballages de 68% en 2016.

Actuellement, la Communauté de Communes Terres Toulouises est affiliée à l'éco-organisme CITEO pour les soutiens financiers (hors revente de matériaux) concernant les emballages recyclables collectés sur son territoire en points d'apport volontaire et en sacs jaunes.

La collectivité est soucieuse de recycler le plus de matériaux possibles afin de limiter la mise en décharge coûteuse et l'impact sur l'environnement. L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques permettrait de capter environ 5kg d'emballages plastiques en plus par habitant et par an, soit 230 tonnes de recyclables répartis comme suit (source CITEO) :

- 2 kg de barquettes plastiques par hab. par an,
- 1 kg de films plastiques par hab. par an,
- 1 kg de flaconnages supplémentaires par hab. par an,

Par ailleurs, il est établi que lors de nouvelles consignes de tri plus souples, le geste de tri des habitants est simplifié et relancé pour les autres emballages recyclables et pour les papiers, d'où de meilleures performances de tri.

CITEO propose un appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri des emballages plastiques avec le calendrier suivant :

- 1^{er} mars 2019 : date limite de dépôt du dossier de candidature de la CC2T,
- Mars à juin 2019 : analyse des dossiers de candidature,
- Fin juin 2019 : annonce de la sélection et publication des lauréats,
- Juillet à décembre 2019 : contractualisation avec les lauréats.

Les coûts afférents à l'extension de cette collecte sont pris en compte par une augmentation des soutiens versés par CITEO sur les tonnes de plastiques recyclées au standard pour lequel

le centre de tri de la collectivité a été sélectionné, soit 660€ par tonne, contre 600€ par tonne sans extension de consignes.

Le tarif de 660€ par tonne est appliqué sur la totalité des tonnages d'emballages en plastique : bouteilles et flacons, pots et barquettes, films. De plus, les tonnages de nouveaux plastiques sont pris en compte dans le calcul du taux de majoration à la performance et génèrent donc une hausse globale des soutiens de l'ensemble des matériaux.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 13 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De Proposer la candidature de la CC2T à l'appel à projet de CITEO concernant l'extension des consignes de tri des emballages plastiques,**
- **D'Autoriser le Président à contractualiser avec CITEO pour obtenir les nouveaux soutiens financiers et à diffuser les nouvelles consignes de tri auprès des communes et des habitants si la candidature de la CC2T et du centre de tri est retenue.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX